

Région Béroche

Annexe à l'arrêté du Conseil d'Etat relatif à l'évolution potentielle des zones à bâtir selon les plans directeurs régionaux

Opérateur : Déhon O.	Date d'établissement : 26.01.2018	Date de mise à jour : 13.04.2018	Dimensions : 55 X 45 cm.	Échelle : 1/25'000	
-------------------------	---	--	-----------------------------	--------------------	--

Légende

Évolution potentielle des zones d'habitation, mixte et centrale

2030	2040	
		Augmentation
		Changement d'affectation
		/ Diminution
		/ Gel

Urbanisation et protection du patrimoine bâti

	Zone à bâtir existante		Zone d'utilisation différée
	Pôle de gare ¹		
	Inventaire des sites construits à protéger d'intérêt national (ISOS)		

Qualité de la desserte par les transports publics à l'horizon 2030

	Classe C - Desserte moyenne		Classe D - Desserte faible
--	-----------------------------	--	----------------------------

Limites à l'urbanisation

	Surface d'assollement (SDA)
	Zone viticole
	Limite paysagère à l'urbanisation ¹
	Milieu forestier
	Danger naturel de degré élevé
	Danger naturel de degré moyen

Autres informations

	Zone spécifique
	Périmètre de consultation OPAM (routes - lignes ferroviaires - gazoducs - oléoducs - entreprises)
	Limite communale

¹ Selon l'arrêté du Conseil d'État sur le plan directeur cantonal du 2 mai 2018

